

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Session ordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 3 avril 2023 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 6 mars 2023;
- 2) Séance extraordinaire du 28 mars 2023;
- 3) Comité plénier du 28 mars 2023.

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Dépôt du rapport annuel 2021-2022.
- 3) Société protectrice des animaux de l'Estrie – Dépôt du rapport annuel 2022.
- 4) COGESAF – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2023-2024.
- 5) Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. – Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.
- 6) *Procédure 2023-001 portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat* – Adoption.
- 7) *Politique de reconnaissance* des employé(e)s municipaux – Adoption.
- 8) *Politique de remboursement de téléphonie cellulaire des salarié(e)s municipaux* – Adoption.
- 9) Ressources humaines – Lettre d'entente numéro 18 concernant la mutation de deux postes d'agentes de bureau.
- 10) Ressources humaines – Révision du contrat du directeur des Travaux publics.
- 11) Ressources humaines – Embauche d'une agente de bureau temporaire.

- 12) Ressources humaines – Embauche d’une agente de bureau temporaire en remplacement de congé de maternité.
- 13) Ressources humaines – Embauche d’une étudiante au service Incendie pour la saison estivale 2023.
- 14) Ressources humaines – Renouvellement d’embauche de deux ressources pour la saison 2023 de la Patrouille verte.
- 15) Ajustement de baux :
 - a. Avec la compagnie 9172-1258 Québec inc. concernant l’immeuble sis au 25, rue Principale Est (Maison de la culture) – Mise à jour;
 - b. Avec la compagnie 9172-1258 Québec inc. concernant l’immeuble sis au 57, rue Craig Nord (Journal du Haut-Saint-François) – Résiliation;
 - c. Avec le Journal Le Haut-Saint-François pour l’immeuble sis au 57, rue Craig Nord - Résiliation.
- 16) Projet de CPE permanent, secteur Johnville – Autorisation pour la vente du lot numéro 6 544 851 au CPE Il était une fois.
- 17) Achat d’un terrain sur la rue du Boisé (lot 4 487 369) – Contre-offre de vente.
- 18) Projet de prolongement de la rue du Boisé – Offre de services d’ingénierie pour les plans et devis excluant les services durant la construction.
- 19) Projet de réaménagement de l’intersection de la rue Fraser et de la route 112 – Offre de services d’ingénierie pour un plan-concept et l’évaluation préliminaire de travaux.
- 20) Futurs programmes de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) et d’aide à la voirie local (PAVL) – Offre de services en ingénierie pour de l’assistance technique sur appel pour l’année 2023.
- 21) Gestion des sites de gravières et sablières – Acceptation d’une soumission pour l’installation de caméras de surveillance.
- 22) Sûreté du Québec – Paiement de la quote-part pour l’année 2023.
- 23) David Leslie architecte – Paiement d’honoraires professionnels concernant l’aménagement du CPE Il était une fois, secteur Johnville.
- 24) USD Global inc. – Acceptation d’une soumission pour l’approvisionnement de bacs.
- 25) Construction DJL inc. (Estrie) – Autorisation de paiement d’une facture concernant de l’approvisionnement en matériel granulaire.
- 26) Portes Mackie inc. – Paiement d’honoraires professionnels concernant l’aménagement de l’immeuble sis au 175, route 251 en halte routière et centre de la petite enfance.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Modification à la résolution numéro 2023-01-8682 concernant l’appui à la demande d’autorisation pour l’immeuble sis au 70, chemin Johnston (lot P-4 486 553).
- 2) *Règlement numéro 306-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.
- 3) *Règlement numéro 311-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.
- 4) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Modification à la résolution numéro 2023-02-8718 concernant l’appui à la demande d’autorisation pour les lots 4 487 994 et 4 487 989.
- 5) *Règlement numéro 308-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021* afin de permettre la construction de bâtiments

d'usages mixtes en zone C-201, secteur Johnville – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

- 6) *Règlement numéro 302-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 285-2021* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.
- 7) *Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

H. Communications et vie communautaire

- 1) Ressources humaines – Avis de départ du nouveau concierge temporaire à temps plein et remplacement.
- 2) Réseau BIBLIO Estrie – Dépôt des rapports annuels 2022 pour les bibliothèques des secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville.
- 3) Bourses scolaires pour l'année 2023 – Positionnement.
- 4) Ressources humaines - Embauche d'une coordonnatrice pour le Service d'animation estivale (SAE) 2023.

I. Travaux publics

- 1) Travaux annuels d'émondage – Acceptation de soumission.
- 2) *Politique de gestion énergétique 2023-2026* – Adoption.
- 3) *Politique de gestion des actifs 2023-2026* – Adoption.
- 4) Ressources humaines – Embauche de trois journaliers.
- 5) Travaux forfaitaires d'émondage préventif au relais – Acceptation de soumission.
- 6) Achat d'une remorque aux parcs et espaces verts – Acceptation de soumission.
- 7) Réparation du moteur du camion 12 roues – Acceptation de soumission.
- 8) Étang Cookshire – Remplacement de certaines lignes d'aération.
- 9) Garage municipal – Approvisionnement concernant la délimitation de terrain.
- 10) Parc Birchton – Autorisation de modification d'activités.
- 11) Ministère des Transports (MTQ) – Demande d'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Craig Sud.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un pompier préventionniste.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 2) *Règlement numéro 302-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 285-2021* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 3) *Règlement numéro 305-2022 modifiant le Règlement numéro 214-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 4) *Règlement numéro 308-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021* afin de permettre la construction de bâtiments d'usages mixtes en zone C-201, secteur Johnville – Avis de motion.
- 5) *Règlement numéro 317-2023 décrétant une dépense et un emprunt relatif à la réfection du Barrage Sawyerville (X0002545)* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 316-2023 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption.*
- 2) *Règlement numéro 315-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 380 050 \$ afin de réaliser le projet de resurfaçage partiel du chemin Spring, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 296 421 \$ – Adoption.*

N. Varia

- 1) Fondation Émergence – Proclamation de la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » le 17 mai.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-04-8807

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 6 mars 2023

Résolution 2023-04-8808

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Séance extraordinaire du 28 mars 2023

Résolution 2023-04-8809

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Comité plénier du 28 mars 2023.

Résolution 2023-04-8810

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 28 mars 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Monsieur Donald Rivard questionne le Conseil municipal quant à la procédure de révision d'évaluation des taxes par la MRC dont le maire résume en soulignant que l'évaluation est faite par une firme spécialisée travaillant pour la MRC suivant la demande déposée à la Ville. Il réfère monsieur Rivard à la MRC pour faire les vérifications avant le dépôt d'une demande de révision. Au niveau du taux de taxation, le maire précise que le calcul a été fait sur la recommandation de la comptable et trésorière de la Ville dont certains citoyens ont été pénalisés alors que d'autres ont été avantagés.
- 2) Monsieur Rivard questionne le conseil quant à la préservation des valeurs des terres agricoles, dont le maire souligne que la MRC y veille également, en collaboration avec divers intervenants comme la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui a un pouvoir politique auprès du gouvernement. Le maire invite les citoyens à assister aux séances de la MRC pour signaler le besoin de représentation politique au pallier gouvernemental afin de préserver la valeur des terres agricoles par exemple.
- 3) Monsieur Donald Rivard questionne le conseil quant au suivi de l'application de l'article 59 de la CPTAQ, dont le maire indique que la MRC est en représentation auprès de la FQM pour apporter des modifications règlementaires afin d'éviter de freiner l'économie et le développement territorial. Il réitère l'importance d'interventions auprès de la MRC dont le maire invite les citoyens à y assister.
- 4) Madame Claire Poudrier demande que le trottoir du secteur Sawyerville soit nettoyé prioritairement ainsi que la réfection du chemin Clifton. Le conseiller Marcel Charpentier indique qu'une analyse est en cours auprès du MTQ afin de demander la réfection du trottoir et l'installation d'une traverse piétonnière sur la route 253.
- 5) Madame Claire Poudrier signifie son désagrément vis-à-vis la considération qu'aurait des représentants municipaux envers son

organisme, comprenant la location d'espaces, la pertinence des bénévoles et leur implication aux projets du secteur Sawyerville. Le maire confirme l'importance des bénévoles et signale toutefois que la gestion locative nécessite un resserrement des utilisations afin d'assurer l'entretien, la disponibilité, l'offre locative et la saine gestion financière, y compris la gestion d'actifs municipaux. Ceci, afin de permettre la location sans frais aux organismes mais sans permettre pour autant la disposition de trois journées locatives pour un événement.

- 6) Madame Poudrier indique la difficulté d'installer des salles en peu de temps considérant l'âge et l'état de santé des personnes impliquées. Elle ajoute que le ménage est fait le dimanche, ce dont le maire souligne que l'entretien du concierge de la Ville est tenu afin d'assurer le bon état des lieux.
- 7) Madame Carole St-Pierre pour le Comité MADA signale l'importance de la transparence et le sentiment d'appartenance à la Ville. Elle fait part de son texte résumant l'historique de diverses situations encourues à la Ville. Le maire répond l'importance d'une structure professionnelle des projets municipaux comprenant plusieurs contraintes financières et de temps. Il confirme que le conseil municipal tient compte des préoccupations des citoyens concernant le développement des projets sectoriels et demande sa patience en ajoutant être optimiste pour la réussite de ce projet.

E. Correspondance

Résolution 2023-04-8811

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la liste de correspondance du mois de mars 2023 soit déposée au conseil municipal telle que présentée et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2023-04-8812

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité des finances datée du 27 mars 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Dépôt du rapport annuel 2021-2022.

Dépôt du rapport annuel pour l'année scolaire 2021-2022 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

- 3) Société protectrice des animaux de l'Estrie – Dépôt du rapport annuel 2022.

Dépôt du rapport annuel 2022 de la Société protectrice des animaux de l'Estrie.

- 4) COGESAF – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2023-2024.

Résolution 2023-04-8813

Sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de 75 \$ pour le renouvellement d'adhésion de la Ville de Cookshire-Eaton au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour 2023-2024;

QUE le conseiller Roger Thibault soit nommé pour représenter le territoire de Cookshire-Eaton à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. – Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Madame Jessica Shank, directrice des Finances et trésorière de la Ville de Cookshire-Eaton, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. en date du 22 mars 2023.

- 6) *Procédure 2023-001 portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat – Adoption.*

Résolution 2023-04-8814

Sur la proposition du conseiller Marcel Charpentier, appuyée par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter la *Procédure 2023-001 portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette politique sera diffusée sur le site internet de la Ville de Cookshire-Eaton aux fins de référence en matière d'adjudication ou d'attribution de contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) *Politique de reconnaissance des employé(e)s municipaux – Adoption.*

Résolution 2023-04-8815

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère

Daphné Raymond, il est résolu d'adopter la *Politique de reconnaissance des employé(e)s municipaux* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) *Politique de remboursement de téléphonie cellulaire des salarié(e)s municipaux* – Adoption.

Résolution 2023-04-8816

Sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'adopter la *Politique de remboursement de téléphonie cellulaire des salarié(e)s municipaux* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Ressources humaines – Lettre d'entente numéro 18 concernant la mutation de deux postes d'agentes de bureau.

Résolution 2023-04-8817

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente numéro 18 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN concernant la mutation de deux postes d'agentes de bureau.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Ressources humaines – Révision du contrat du directeur des Travaux publics.

Résolution 2023-04-8818

Sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter la révision du contrat du directeur des Travaux publics suivant la recommandation du directeur général.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton l'addenda au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Ressources humaines – Embauche d'une agente de bureau temporaire.

Résolution 2023-04-8819

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général concernant l'embauche d'une agente de bureau permanente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services de madame Océane Boucher à compter du 24 avril 2023, afin d'occuper un

poste d'agente de bureau permanente selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Ressources humaines – Embauche d'une agente de bureau temporaire en remplacement de congé de maternité.

Résolution 2023-04-8820

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Océane Boucher à titre d'agente de bureau, en remplacement temporaire de madame Mégan Vachon;

CONSIDÉRANT QUE madame Boucher a été affectée à un autre emploi d'agent de bureau selon la résolution numéro 2023-04-8819;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le remplacement temporaire de madame Vachon;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Finances et trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services de madame Naomi Roberge à compter du 24 avril 2023, afin d'occuper un poste d'agente de bureau temporaire, en remplacement de madame Mégan Vachon, selon la convention collective en vigueur (taux salarial majoré de 11 % pour les avantages sociaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Ressources humaines – Embauche d'une étudiante au service Incendie pour la saison estivale 2023.

Sujet annulé.

- 14) Ressources humaines – Renouvellement d'embauche de deux ressources pour la saison 2023 de la Patrouille verte.

Sujet reporté à une année ultérieure.

- 15) Ajustement de baux :

- a. Avec la compagnie 9172-1258 Québec inc. concernant l'immeuble sis au 25, rue Principale Est (Maison de la culture) – Mise à jour.

Résolution 2023-04-8821

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu de nommer la directrice des Finances et trésorière afin de mettre à jour les termes de la location d'espace de la Ville pour le Bureau d'information touristique dans la Maison de la culture John-Henry-Pope.

L'approbation de ce bail final demeurant sujet à l'approbation par le Conseil municipal subséquemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b. Avec la compagnie 9172-1258 Québec inc. concernant l'immeuble sis au 57, rue Craig Nord (Journal du Haut-Saint-François) – Résiliation.

Résolution 2023-04-8822

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. Avec le Journal Le Haut-Saint-François pour l'immeuble sis au 57, rue Craig Nord - Résiliation.

Résolution 2023-04-8823

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Projet de CPE permanent, secteur Johnville – Autorisation pour la vente du lot numéro 6 544 851 au CPE Il était une fois.

Résolution 2023-04-8824

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Ville de Cookshire-Eaton pour vendre le terrain sur le lot numéro 6 544 851 du cadastre du Québec au *CPE Il était une fois*, ci-après nommé « CPE », selon la résolution numéro 2021-01-8080;

CONSIDÉRANT l'acceptation d'achat du CPE;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville accepte de vendre au *CPE Il était une fois* un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro six millions cinq cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-et-un (6 544 851) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, à Cookshire-Eaton, secteur Johnville;

QUE le montant de la vente soit fixé à quarante mille dollars (40 000 \$), taxes applicables en sus;

QUE l'acheteur s'engage à fournir à la Ville une confirmation du financement dans les dix (10) jours suivants la présente résolution et à signer l'acte d'achat chez le notaire le ou avant le 30 juin 2023;

QUE l'acheteur s'engage à construire un immeuble dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la signature de l'acte d'achat;

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE la Ville s'engage à reprendre possession du terrain au coût de quarante mille dollars (40 000\$), taxes applicables en sus, si le délai de vingt-quatre (24) mois n'est pas respecté et à assumer les frais de notaire;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Achat d'un terrain sur la rue du Boisé (lot 4 487 369) – Contre-offre de vente.

Résolution 2023-04-8825

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

QUE la Ville accepte l'achat du lot numéro quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-neuf (4 487 369) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, à Cookshire-Eaton, secteur Cookshire;

QUE le montant de l'achat soit fixé à quatre-cinq mille dollars (45 000 \$);

QUE l'achat soit payé à même le surplus non affecté de la Ville sur une période de cinq (5) ans;

QUE les frais de notaire soient à la charge de la Ville;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Projet de prolongement de la rue du Boisé – Offre de services d'ingénierie pour les plans et devis excluant les services durant la construction.

Résolution 2023-04-8826

Sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets, monsieur René Lavigne, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de l'offre de services de Les Services exp inc. datée du 27 mars 2023 concernant l'ingénierie pour les plans et devis, excluant les services, durant la construction dans le cadre du projet de prolongement de la rue du Boisé.

Cette offre est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) Projet de réaménagement de l'intersection de la rue Fraser et de la route 112 – Offre de services d'ingénierie pour un plan-concept et l'évaluation préliminaire de travaux.

Résolution 2023-04-8827

CONSIDÉRANT la demande de travaux du Canadian Pacific Railway;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés sont de la responsabilité financière du Canadian Pacific Railway;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Bureau de projets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets, monsieur René Lavigne, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de l'offre de services de Les Services exp inc. datée du 24 mars 2023 concernant un plan-concept et l'évaluation préliminaire de travaux dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection de la rue Fraser et de la route 112.

Cette offre est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20) Futurs programmes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et d'aide à la voirie local (PAVL) – Offre de services en ingénierie pour de l'assistance technique sur appel pour l'année 2023.

Résolution 2023-04-8828

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets, monsieur René Lavigne, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de l'offre de services de Les Services exp inc. datée du 27 mars 2023 concernant l'assistance technique en ingénierie pour l'année 2023 dans le cadre des futurs programmes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et d'aide à la voirie local (PAVL) ains que pour divers autres travaux municipaux aux fins de planification budgétaire.

Cette offre est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Gestion des sites de gravières et sablières – Acceptation d'une soumission pour l'installation de caméras de surveillance.

Résolution 2023-04-8829

Sur la proposition du conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Martin Tremblay, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de l'offre de services de PG Solutions au montant de 55 312,50 \$ (taxes applicables en sus) datée du 16 mars 2023 concernant l'acquisition du logiciel Promotek pour l'acquisition et installation de caméras de surveillance aux sites de gravières et sablières sur le territoire de Cookshire-Eaton. Copie de cette offre est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette somme est payable selon la répartition suivante :

- un montant de 40 000 \$ par le fonds d'immobilisation pour le transport routier (poste budgétaire numéro 03-310-40-000); et
- le solde par le revenu des redevances des gravières et sablières, soit le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques municipales (poste budgétaire numéro 55-169-00-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) Sûreté du Québec – Paiement de la quote-part pour l'année 2023.

Facture équivalente à l'avis prévisionnel de facturation soumis le 3 novembre 2022, dont le paiement fût autorisé selon la résolution 2022-11-8557.

- 23) David Leslie architecte – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'aménagement du CPE Il était une fois, secteur Johnville.

Résolution 2023-04-8830

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 14 000 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de David Leslie architecte concernant l'aménagement de l'immeuble sis au

175, route 251 (lot 6 297 850) en halte routière et centre de la petite enfance (CPE) temporaire.

Cette dépense est comptabilisée en immobilisation et payée à même le surplus non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24) USD Global inc. – Acceptation d'une soumission pour l'approvisionnement de bacs.

Résolution 2023-04-8831

Sur la proposition du conseiller Marcel Charpentier, appuyée par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de l'offre de services de USD Global inc. au montant de 8 084,00 \$ (taxes applicables en sus) datée du 29 mars 2023 concernant l'approvisionnement en divers bacs et équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25) Construction DJL inc. (Estrie) – Autorisation de paiement d'une facture concernant de l'approvisionnement en matériel granulaire.

Résolution 2023-04-8832

Sur la proposition de la conseillère Josée Pérusse, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Construction DJL inc. (Estrie) au montant de 4 870,38 \$ (taxes applicables en sus) datée du 24 mars 2023 concernant l'approvisionnement en matériel granulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26) Portes Mackie inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'aménagement de l'immeuble sis au 175, route 251 en halte routière et centre de la petite enfance.

Résolution 2023-04-8833

Sur la proposition de la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyée par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 896,95 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Portes Mackie inc. concernant l'aménagement de l'immeuble sis au 175, route 251 (lot 6 297 850) en halte routière et centre de la petite enfance (CPE) temporaire.

Cette dépense est comptabilisée en immobilisation et payée à même le surplus non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

1) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Appui à la demande d'autorisation pour l'immeuble sis au 70, chemin High Forest (lot 4 487 796).

Résolution 2023-04-8834

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de Cookshire-Eaton à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après nommée « CPTAQ » pour l'immeuble sis au 70, High Forest (lots 4 487 796 et 4 488 725) selon la résolution 2023-01-8682;

CONSIDÉRANT la demande de précision de la CPTAQ datée du 22 mars 2023 (dossier numéro 440746);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton amende sa résolution 2023-01-8682 par l'ajout, à la suite du cinquième (5^e) paragraphe du préambule, des deux paragraphes suivants :

« CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage numéro 286-2021* stipule que l'usage de garde et pension pour animaux domestiques est autorisé uniquement dans les zones agricoles et rurales;

CONSIDÉRANT QU'aucun espace est disponible pour ce type d'usage à l'extérieur de la zone agricole; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 306-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

Résolution 2023-04-8835

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe, madame Françoise Ruel, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 306-2022 intitulé « Règlement numéro 306-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton » afin de permettre les projets intégrés dans la zone du Boisé (nouvelle zone Re-146) du secteur Cookshire.

Le maire, le conseiller Roger Thibault et la conseillère Josée Pérusse sont nommés pour représenter la Ville lors de cette consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 311-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

Résolution 2023-04-8836

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe, madame Françoise Ruel, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 311-2022 intitulé « Règlement numéro 311-2022 amendement le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton » afin d'augmenter la superficie autorisée des garages détachés pour les terrains d'une superficie de plus de 8 000 m² dans l'ensemble des périmètres urbains de Cookshire-Eaton.

Le maire, le conseiller Roger Thibault et la conseillère Josée Pérusse sont nommés pour représenter la Ville lors de cette consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Modification à la résolution numéro 2023-02-8718 concernant l'appui à la demande d'autorisation pour les lots 4 487 994 et 4 487 989.

Résolution 2023-04-8837

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de Cookshire-Eaton à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après nommée « CPTAQ » pour les lots 4 487 994 et 4 487 989 selon la résolution 2023-02-8718;

CONSIDÉRANT la demande de précision de la CPTAQ datée du 30 mars 2023 (dossier numéro 440594);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton amende sa résolution 2023-02-8718 par l'ajout, à la suite du second (2^e) paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« Considérant que la demande d'autorisation vise l'exploitation d'une carrière de gravière-sablière sur le lot 4 487 994 ainsi que l'aménagement d'un chemin d'Accès sur le lot 4 487 989 servant à l'exploitation demandée. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) *Règlement numéro 308-2022 amendement le Règlement de zonage numéro 286-2021* afin de permettre la construction de bâtiments d'usages mixtes en zone C-201, secteur Johnville – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

Résolution 2023-04-8838

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique

sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe, madame Françoise Ruel, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 308-2022 intitulé « Règlement numéro 308-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 » afin de permettre la construction de bâtiments d'usages mixtes en zone C-201, secteur Johnville.

Le maire, le conseiller Roger Thibault et la conseillère Josée Pérusse sont nommés pour représenter la Ville lors de cette consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) *Règlement numéro 302-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 285-2021* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

Résolution 2023-04-8839

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe, madame Françoise Ruel, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 302-2022 intitulé « Règlement numéro 302-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 285-2021 » afin d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle à même l'aire d'affectation industrielle et l'aire d'affectation de conservation dans le prolongement de la rue du Boisée, secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) *Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* – Délégation du pouvoir de fixer la consultation publique et nomination de représentants.

Résolution 2023-04-8840

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe, madame Françoise Ruel, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 301-2022 intitulé « Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » afin d'étendre ce règlement aux usages résidentiels et industriels situés à l'intérieur de l'ensemble des périmètres urbains.

Le maire, le conseiller Roger Thibault et la conseillère Josée Pérusse sont nommés pour représenter la Ville lors de cette consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Ressources humaines – Avis de départ du nouveau concierge temporaire à temps plein et remplacement.

Résolution 2023-04-8841

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Sylvain Fournier à titre de concierge temporaire à temps plein, embauché selon la résolution 2023-02-8720;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Communications et de la vie communautaire pour ce remplacement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de retenir les services de monsieur Sean Linton afin d'occuper un poste de concierge temporaire à temps plein selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Réseau BIBLIO Estrie – Dépôt des rapports annuels 2022 pour les bibliothèques des secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville.

Dépôt au Conseil municipal des rapports annuels 2022 respectifs des bibliothèques des secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville de la Ville de Cookshire-Eaton, déposés par le Réseau BIBLIO Estrie le 28 mars 2023.

- 3) Bourses scolaires pour l'année 2023 – Positionnement.

Résolution 2023-04-8842

CONSIDÉRANT la distribution annuelle par la Ville de Cookshire-Eaton de bourses scolaires pour les étudiants résidant sur le territoire ayant accompli leur diplôme dans un programme d'études secondaires ou professionnelles reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une institution financière ayant sa place d'affaires dans le Haut-Saint-François octroie également une bourse scolaire pour les diplômés du territoire du Haut-Saint-François, comprenant Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE la bourse accordée par cette institution est conditionnelle à la détention d'un compte auprès de cette organisation ainsi que l'accomplissement des études auprès des écoles de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent et de Alexander Galt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton prône la persévérance et la réussite scolaire de tous les étudiants de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'école attirée pour certains citoyens de Cookshire-Eaton, nommée « école de secteur », n'est pas localisée sur le territoire du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton représente de l'ensemble de ces citoyens et a un souci d'équité envers ceux-ci ainsi qu'envers toute institution financière et scolaire sur le territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE soit organisée une soirée annuelle de remise de bourses scolaires dont l'organisation est indépendante de toute association;

QUE soit invitée les institutions financières, entreprises, organismes et associations à participer au moyen de cadeaux de présence;

QUE les frais de cette activité de reconnaissance soient imputés au poste budgétaire numéro 02-130-02-900 relatif aux subventions des étudiants, relevant de la discrétion budgétaire de la trésorière;

QUE le directeur des Communications et de la vie communautaire soit désigné pour organiser cet événement, dont il est nommé avec le maire pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Ressources humaines - Embauche d'une coordonnatrice pour le Service d'animation estivale (SAE) 2023.

Résolution 2023-04-8843

Sur la proposition de la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyée par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

DE créer un poste de coordonnateur(trice) pour le Service d'animation estivale (SAE) 2023 selon les modalités suivantes :

- du 3 avril au 31 mai : horaire selon le besoin;
- du 1^{er} juin au 31 août : horaire hebdomadaire de 40 heures;

QUE le taux horaire sera de 18,50 \$;

QUE le conseil nomme à ce poste madame Vicky Bombardier en date des présentes;

QUE le conseil adopte, à titre de description de tâches, le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui prévoit également les autres conditions applicables à cette employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Travaux annuels d'émondage – Acceptation de soumission.

Résolution 2023-04-8844

Sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu :

QUE soient retenus les services de monsieur Danny Prévost, au taux horaire de 260 \$ (taxes applicables en sus), pour les travaux d'émondage pour l'année 2023 selon la recommandation du directeur des Travaux publics;

QUE soit autorisé pour ce faire un montant maximal de 11 000 \$ (taxes nettes incluses), selon le budget relatif à la location de machinerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Politique de gestion énergétique 2023-2026* – Adoption.

Résolution 2023-04-8845

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter la *Politique de gestion énergétique 2023-2026* recommandée par le directeur des Travaux publics, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette politique sera diffusée sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Politique de gestion des actifs 2023-2026* – Adoption.

Résolution 2023-04-8846

Sur la proposition de la conseillère Josée Pérusse, appuyée par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter la *Politique de gestion des actifs 2023-2026* recommandée par le directeur des Travaux publics, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette politique sera distribuée sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines – Embauche de trois journaliers.

Résolution 2023-04-8847

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser l'embauche des personnes suivantes au sein du service des Travaux publics selon la recommandation du directeur du service :

Service des Travaux publics		
Identification (Nom, prénom)	Titre et statut d'emploi	Date d'entrée en vigueur
Joyal, Ricky	Journalier conducteur occasionnel	2023-02-08
Boulay, Jean-Hugues	Journalier conducteur occasionnel	2023-02-10
Brault, Kevin	Journalier saisonnier	2023-02-27

--	--	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Travaux forfaitaires d'émondage préventif au relais – Acceptation de soumission.

Résolution 2023-04-8848

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'accepter l'offre de Arboriculture G1 ARB, datée du 20 février 2023, au taux horaire de 225 \$, pour un budget maximal de 6 500 \$ (taxes nettes incluses) concernant les travaux d'émondage préventif au parc de la halte routière sur la route 253 du secteur Cookshire (parc du Relais).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Achat d'une remorque aux parcs et espaces verts – Acceptation de soumission.

Résolution 2023-04-8849

Sur la proposition de la conseillère Josée Pérusse, appuyée par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter l'offre de ZZZZ datée du 00 ZZZZ 2023, au montant de 3 495 \$ (taxes applicables en sus), pour l'acquisition d'une remorque affectée pour l'entretien des parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Réparation du moteur du camion 12 roues – Acceptation de soumission.

Résolution 2023-04-8850

CONSIDÉRANT le bris du moteur du camion affecté au vidange de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du véhicule nécessite un emprunt dont le délai ne permettra pas la réalisation des services;

CONSIDÉRANT QUE la période de vidange de fosses septiques débute au courant du mois de mai chaque année;

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer le véhicule incessamment;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est un modèle usagé dont le remplacement est prévu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

D'accepter l'offre de vente Les Camions Gilbert inc. datée du 22 mars 2023, au montant de 21 000 \$ (taxes applicables en sus), pour l'acquisition d'un moteur usagé Caterpillar pour le véhicule numéro 70-06;

D'accepter un budget maximal de 50 000 \$ (taxes nettes et prix d'achat du moteur inclus) pour l'acquisition ainsi que l'installation du moteur par Les Camions Gilbert inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Étang Cookshire – Remplacement de certaines lignes d'aération.

Résolution 2023-04-8851

Sur la proposition la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'accepter l'offre de Les entreprises Meca Fuzion inc. datée du 26 février 2023, au montant de 9 376 \$ (taxes applicables en sus), pour le remplacement de seize (16) lignes d'aération aux étangs du secteur Cookshire selon la recommandation du directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Garage municipal – Approvisionnement concernant la délimitation de terrain.

Sujet reporté pour analyse au prochain budget annuel.

- 10) Parc Birchton – Autorisation de modification d'activités.

Résolution 2023-04-8852

Sur la proposition de ■■■, appuyée par ■■■, il est résolu d'autoriser ...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Ministère des Transports (MTQ) – Demande d'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Craig Sud.

Résolution 2023-04-8853

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un pompier préventionniste.

Résolution 2023-04-8854

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Alain Carrier à titre de pompier préventionniste au sein du service de la Sécurité publique selon la recommandation du directeur du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2023-04-8855

...

Résolution 2023-04-8856

...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 302-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 285-2021 – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2023-04-8857

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 305-2022 modifiant le Règlement numéro 214-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2023-04-8859

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 308-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 afin de permettre la construction de bâtiments d'usages mixtes en zone C-201, secteur Johnville – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2023-04-8861

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) *Règlement numéro 317-2023 décrétant une dépense et un emprunt relatif à la réfection du Barrage Sawyerville (X0002545) – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2023-04-8863

...

Résolution 2023-04-8864

...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 316-2023 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption.*

Résolution 2023-04-8865

CONSIDÉRANT **loi**;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et été donné lors de la séance extraordinaire du 28 mars 2023 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 avril 2023 à 19 h 00;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 316-2023 relatif à la démolition d'immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 315-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 380 050 \$ afin de réaliser le projet de resurfaçage partiel du chemin Spring, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 296 421 \$ – Adoption.*

Résolution 2023-04-8866

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, appuyée la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 315-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 380 050 \$ afin de réaliser le projet de resurfaçage partiel du chemin Spring, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 296 421 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Fondation Émergence – Proclamation de la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » le 17 mai.

Résolution 2023-04-8867

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de proclamer le 17 mai la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Monsieur Gendron souligne l'ampleur des dossiers et que les discussions sont saines avec les citoyens dont il mentionne avoir auparavant participé en tant que conseiller municipal. Il ajoute les difficultés règlementaires et financières des municipalités dont il félicite le directeur général et la greffière.
- 2) Il ajoute l'événement du PDZADA du Haut-Saint-François le ... prochain dont il demande un discours honorifique du maire lors de sa présence où le préfet aurait confirmé son absence. Il souligne l'importance de mettre en valeur notre territoire forestier et agricole à l'instar de certains dossiers urbanisés. Il termine en questionnant le maire quant à l'importance de sa présence à la MRC considérant l'ampleur territoriale du territoire de Cookshire-Eaton, dont le maire indique l'intérêt mais le manque de temps, en ... Monsieur Gendron termine en confirmant sa présence pour assurer le transfert d'information auprès du Conseil municipal.
- 3) Monsieur Gilles Guimond questionne le conseil municipal quant au défaut de diffusion d'invitations pour les consultations citoyennes sectorielles. Le maire souligne l'importance de diffusion au journal local dont il accepte le reproche en confirmant sa volonté d'élargissement de publicité et d'information dans un délai maximal... Également, il questionne le directeur général et maire sur les politiques énergétiques et de gestion d'actifs.
- 4) Madame Claire Poudrier indique avoir diffusé la publicité pour la consultation citoyenne du secteur Sawyerville, dont le maire remercie. Elle questionne également le conseil municipal sur la politique énergétique et demande de vérifier la fournaise du centre communautaire Sawyerville. Le maire confirme que la demande de vérification sera transmise au directeur de service.
- 5) Maxime Tardif, étudiant universitaire, souligne son appréciation de l'implication de la Ville pour la réussite scolaire des étudiants de niveau secondaire du territoire.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2023-04-8868

Proposé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe

